

Skander Vogt



Sylvie Bula dresse un bilan très positif des mesures prises dans le monde carcéral depuis l'affaire Skander Vogt. FLORIAN CELLA - A

«Ce drame a lourdement marqué le monde carcéral»

L'affaire a servi d'électrochoc au sein du Service pénitentiaire vaudois (SPEN). Décryptage avec sa cheffe, Sylvie Bula

Karim Di Matteo

Dans l'affaire Skander Vogt (24 heures d'hier), le tribunal n'a pas manqué de pointer du doigt les manquements de l'Etat. Au lendemain du verdict, qui analyse les circonstances de la mort de ce détenu asphyxié dans sa cellule en mars 2010 après avoir bouté le feu à son matelas, Sylvie Bula, cheffe du SPEN, mesure l'évolution du monde des prisons cantonales depuis trois ans.

Quelle est votre réaction au verdict de jeudi?

Je ne souhaite pas commenter une décision de justice. Il faut attendre les considérants et voir si des appels seront déposés.

La présidente a dénoncé une «absence de formation, d'entraînement et d'équipement pour permettre aux gardiens de faire face à la problématique du feu de cellule». Qu'a-t-il été fait depuis?

Nous avons procédé à l'engagement d'un responsable formation et d'un responsable sécurité-sûreté en novembre 2010, ainsi qu'à l'achat de matériel. Nous avons mis en place des «Règles d'engagement et de comportement en cas d'urgence au sein des établissements pénitentiaires» pour des situations de feu, médicales, d'extraction de détenus et de prévention. Une formation a été créée pour initier aux règles d'engagement et à l'utilisation dudit matériel.

De quel matériel parle-t-on?

Des cagoules d'extraction pour la personne détenue (avec filtre pour les particules nocives) et un appareil de sauvetage pour les agents de détention (bouteille d'air comprimé avec masque respiratoire sur un gilet réglable).

Lors du procès, la justice a relevé une «inadéquation»

du système d'évacuation des fumées. Une lacune corrigée?

Le système de ventilation a été totalement revu et un dispositif de désenfumage automatique résistant aux fumées chaudes a été installé lors de la transformation de la Division d'attente de haute sécurité des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe, ouverte en février 2012.

Qu'en est-il des autres établissements? La prison pour mineurs de Palézieux, par exemple, inaugurée en décembre, tient-elle compte des nouvelles normes en matière de sécurité, notamment pour les feux de matelas?

L'Etablissement de détention pour mineurs Aux Léchaires répond aux normes fédérales en matière de protection incendie. Il n'existe toutefois aucune norme applicable spécifiquement à la question des matelas. Matelas qui sont toutefois ignifuges, tout comme le mobilier.

La Colonie

Nouveau feu de cellule

Preuve que les incendies de cellule sont réguliers, le dernier date de cette semaine. Un détenu de la Colonie, aux Etablissements de la plaine de l'Orbe, a déclenché un début de feu avec un important dégagement de fumée dans la nuit de mardi à mercredi. L'intervention rapide des agents pénitentiaires a permis de venir en aide au détenu, qui a été transféré pour obtenir des soins. «La personne est hors de danger», assure Anthony Brovarone, porte-parole du SPEN, sans donner plus de détails. «C'est une opération propre à toute organisation carcérale, un incident mineur», a-t-il simplement précisé. L'événement fait suite à celui du 3 décembre à la Croisée: un détenu avait lui aussi mis le feu à sa cellule et ébouillanté un gardien lors de l'intervention.

Le matelas de Skander Vogt était prétendument ignifuge. Or, il a pris feu et dégagé deux substances toxiques... Ce modèle a-t-il été remplacé?

Les établissements pénitentiaires sont équipés de matelas ignifuges qui font l'objet d'un renouvellement régulier. Les traitements chimiques, tant de la literie que du matelas, visent à éviter l'embrassement. De ce fait, le matelas se consume lorsqu'il est exposé à une flamme vive et il survient des émanations toxiques. A notre connaissance, aucun matelas ignifuge ne peut faire l'économie d'un traitement chimique retardant l'inflammation. Par conséquent, l'effort doit se concentrer sur l'extraction, à plus bref délai, de la personne exposée. Les établissements pénitentiaires disposent depuis lors de cagoules d'extraction, identiques à celles utilisées par les services de secours professionnels.

Peut-on chiffrer le nombre de cas d'incendies de matelas?

Pour des raisons de sécurité et de maintien de l'ordre au sein des établissements, les événements «feu» ne sont pas communiqués.

En termes d'effectifs, l'affaire Skander Vogt a-t-elle induit une adaptation?

Oui, avec la création de la brigade d'intervention en milieu pénitentiaire (BIPEN) et un renfort des équipes de nuit (veilleurs).

En somme, diriez-vous qu'il y a un avant et un après Skander Vogt?

Un drame de cette ampleur a forcément marqué lourdement le monde pénitentiaire vaudois, et même romand.

Notre dossier consacré à l'affaire: www.vogt.24heures.ch

«La bonne direction, mais il reste du travail»

● Dans l'attente des considérants du jugement de l'affaire Skander Vogt, les représentants et observateurs du milieu carcéral se refusent à commenter le verdict de jeudi. Le constat est par contre unanime: les enseignements ont été nombreux depuis 2010. «Le Service pénitentiaire vaudois n'a pas attendu ce verdict pour agir, selon la députée socialiste Rebecca Ruiz, membre de la Commission parlementaire des visiteurs de prisons. Du reste, l'efficacité de la récente intervention à la Croisée (ndlr: un détenu a bouté le feu à son matelas le 3 décembre) en a fait la démonstration.»

En fin d'année dernière, David Pittet, président de l'Association des agents pénitentiaires vaudois, dressait lui aussi un bilan positif de l'évolution des conditions de travail des agents carcéraux (24 heures du 21 décembre). Du point de vue syndical, les améliorations sont aussi sensi-

bles. «Avant l'affaire Vogt, les syndicalistes en milieu carcéral passaient pour d'éternels geignards, analysait-il. Maintenant, nous sommes davantage entendus.» Quant au Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires, qui forme le personnel médical intervenant en prison, il n'a pas pu être contacté hier.

Pour Mireille Aubert (soc), présidente de la Commission des visiteurs de prisons, «nous allons dans la bonne direction, mais il reste du travail». Il faut notamment régler le problème des détenus sous mesure d'internement à durée indéterminée: «Ces gens, maintenus en détention au fil de leurs réévaluations successives, sont plus malades que délinquants, et il faut des structures adaptées pour les suivre. A chaque rapport annuel, nous reprenons ce point et le SPEN prend l'affaire très au sérieux.»

La semaine politique

Mehdi-Stéphane Prin



Grand nettoyage dans les transports publics

L'année 2014 commence avec des angoisses pour les dirigeants des multiples entreprises de transports publics vaudois. Avec la mise brutale sur la voie de garage de deux de leurs collègues fin 2013, ils savent désormais que le Département des infrastructures ne tolère plus, depuis l'arrivée à sa tête de Nuria Gorrite, l'amateurisme dans la gestion des transports publics.

Le directeur des Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC) et celui du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) sont les premiers, et certainement pas les derniers, à avoir payé cette nouvelle donne politique. Même si elle peut s'abriter formellement derrière les décisions des conseils d'administration, la magistrate socialiste affiche ouvertement sa volonté de mettre de l'ordre dans le petit mais complexe monde des transports vaudois aux trop nombreuses entreprises. L'opération devenait urgente, à en croire une récente enquête fouillée de la Cour des comptes.

L'audit de la performance du Canton de Vaud dans sa mission de contrôle de l'efficacité des transports publics» dresse le tableau d'une usine à gaz complexe au bord de l'implosion. Les «petits trains», appellation certes sympathique mais obsolète, deviennent de véritables «mini-RER». Face à l'explosion du nombre de voyageurs, à l'évolution des techniques ferroviaires et des exigences de la Confédération, les compagnies vaudoises sont devenues trop petites pour relever les défis de demain.

Le constat n'est pas nouveau. La Communauté d'intérêts pour les transports publics milite depuis de longues années pour la création d'une compagnie vaudoise unique. Un idéal cependant difficilement praticable dans un canton farouchement attaché à ses différences régionales. Avec le LEB, Nuria Gorrite tente une solution intermédiaire en se contentant de fusionner son exploitation avec les TL, tout en

«Face à l'explosion du nombre de voyageurs, à l'évolution des techniques, les compagnies vaudoises sont devenues trop petites»

laissant au chemin de fer un conseil d'administration distinct, pour apaiser les craintes.

La socialiste préfère d'ailleurs user de la carotte pour convaincre les élus locaux de les aider à mettre de l'ordre. «La professionnalisation de la gestion n'est pas un but en soi. Elle répond surtout aux exigences de l'Office fédéral des transports. Si nous voulons continuer à toucher des subventions de la Confédération pour développer la mobilité des Vaudois, nous devons professionnaliser nos entreprises.» L'argument semble faire mouche. Nuria Gorrite se heurte à peu de résistance dans son opération de reprise en main cantonale des entreprises de transport. Pour l'instant.

La déclaration d'impôt par internet a la cote

En 2013, 52% des contribuables ont passé par la Toile pour leur déclaration. Elément qui a permis aux taxateurs de traiter 77% des dossiers

La cyberfiscalité fait de la déclaration d'impôt une tâche de moins en moins astreignante. En effet, le système inauguré en 2013 permet de remplir électroniquement sa déclaration, via VaudTax, et de l'envoyer en un clic sans avoir à se soucier de l'expéditeur par courrier avec les pièces justificatives. Résultat, 210 000 contribuables (52%) ont choisi de passer par internet. D'autre part, ils sont 10 000 à avoir utilisé l'e-facture pour leurs versements.

«Le bilan est réjouissant, souligne la porte-parole de l'Administration cantonale des impôts, Isabel Balitzer. C'est un peu plus de 10% qu'en 2012, où ils étaient 41,2% à avoir passé par internet.» Le constat est aussi bon pour les taxateurs car le système permet d'augmenter la part des taxations automatiques et semi-automatiques, qui représentent aujourd'hui 35 à 40% des déclarations. Ainsi, 77% de celles de 2012 ont été traitées avant la fin de l'an-

née dernière, contre un peu plus de 75% en 2012.

La porte-parole précise toutefois que l'accroissement démographique en cours doit être pris en compte. De 2012 à 2013, le Canton a accueilli 8000 contribuables en plus, portant le total à 434 470 (hors sols vaudois et suisse compris). «La technique commence à atteindre ses limites pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, et d'autres solutions devront être trouvées», ajoute-t-elle.

«Il faudra tôt ou tard engager du monde dans nos services»

Pascal Broulis, chef du Département des finances

Pascal Broulis, chef du Département des finances, évoque les voies principales: «Il s'agira de continuer à vulgariser le système informatique et d'encourager les gens à utiliser davantage internet à travers l'information et la sensibilisation. Mais il faudra tôt ou tard engager du monde dans nos services.» I.C.